



Non reprise de travail des ouvriers

Par **claudio20**, le **06/09/2017 à 09:33**

bonjour,nentreprise dans le batiment et congés annuels jusqu au 4 septembrernlors de la réouverture plusieurs employes ne se sont pas presentes a leur poste sans justificatifrnquels sont les recours ou sanctions a prendrernbonne journée

Par **morobar**, le **06/09/2017 à 10:48**

Bonjour,rnAbsence injustifiée.rnSanction possible: de l'avertissement simple (grosse remontrance en langage "chantier") au licenciement selon la conséquence de l'absence, mais avec procédure et le cas échéant mise à pied conservatoire.rnAttention à l'habitude (et légende urbaine) de la récupération du 15 aout censé autoriser le décalage de la rentrée.

Par **claudio20**, le **06/09/2017 à 11:39**

merci morobarnils ont simplement convenu entre eux de leur propre chef j ai jamais vu ça de ma vie....du style j ai des choses a faire.....